



**Yvelines**  
Le Département

# Règlement intérieur

## Championnat de France des Ecoles et Collèges 2022

### Phase départementale des Yvelines (78)

#### **Article 1 : Organisation**

Le Club des Echecs du Perray en Yvelines, en accord avec le comité départemental des Yvelines, organise dans le cadre du championnat de France des écoles et des collèges 2022, la phase départementale pour le département des Yvelines.

Le règlement fédéral « [J03 2021 22 Championnat de France scolaire](#) » est applicable.

#### **Article 2 : Règles du jeu**

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (Janvier 2018) et son annexe A.4 pour les Echecs Rapides non supervisés.

Coups illégaux : en cas de coup illégal achevé, l'adversaire doit arrêter la pendule et demander l'intervention d'un arbitre afin que celui-ci soit pris en compte.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 2 minutes à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal achevé et constaté mettra fin à la partie avec perte de celle-ci.

Fin de parties au KO : La directive III sur les fins de partie au KO n'est pas applicable

#### **Article 3 : Homologation et Appariements**

Deux tournois distincts sont organisés :

- Le championnat des primaires du 78 2022 homologué sous le N° 54537
- Le championnat des collèges du 78 2022 homologué sous le N° 54536
- Ces tournois sont homologués par la Fédération française des échecs et sont pris en compte pour le classement ELO rapide FIDE de Février 2022.

Les appariements sont réalisés avec logiciel PAPI dans sa dernière version disponible et se font au Système Suisse intégral.

#### **Article 4 : Nombre de rondes Cadence**

Chacun des deux tournois comportent 5 rondes.

La cadence de jeu est de 15 minutes par joueur (15 min KO).



**Yvelines**  
Le Département

### **Article 5 : Date et lieu de la phase départementale des Yvelines**

Les championnats scolaires départementaux se dérouleront le mercredi 26 Janvier 2022 après-midi à la salle des Fêtes des Bréviaires, 78610 les Bréviaires.

### **Article 6 : Inscription**

Les droits d'inscription sont de 3 euros (coût de la licence B).

La date limite d'inscription est fixée au 23 janvier 2022 à minuit.

### **Article 7 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes**

Pointage obligatoire avant la ronde 1, le mercredi 26 Janvier 2022 entre 13h et 13h45.

Horaires prévisionnels : Ronde 1 à 14h - Ronde 2 à 14h45 - Ronde 3 à 15h30 - Ronde 4 à 16h15 - Ronde 5 à 17h

Remise des prix vers 18h.

### **Article 8 : Classement**

Pour chaque tournoi, le classement final est individuel. En cas d'égalité de points, le système de départages appliqués sont, dans l'ordre, le Buchholz et le Cumulatif.

### **Article 9 : Classement par établissement**

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleures participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même établissement. (J03 – Article 2.3).

Les établissements terminant premiers de la phase départementale sont automatiquement qualifiés pour la phase académique.

### **Article 9 : Arbitrage**

Le tournoi est arbitré par Stéphane GOBERT (Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE) assisté de Mohammed ALIF (Arbitre Fédéral Club).

### **Article 10 : Comportements des joueurs**

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu.

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie.

Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.



**Yvelines**  
Le Département

### **Article 11 : Commission d'Appel**

En cas de réclamation, le joueur prévientra oralement l'arbitre avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivante. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

### **Article 12 :**

L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

#### **L'arbitre principal**

Stéphane GOBERT

#### **L'organisateur**

Le club d'échecs perrotin